

CONSEIL MUNICIPAL du 13 mars 2017

COMPTE RENDU

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Ingrid MEUNIER, Pierre Antoine DEJOB, Fabrice LABOURÉ, Danielle BRUNO, Sylviane DONJON, Bernard THIEN, Serge DUMAS, Lucien BATTANDIER

MEMBRES ABSENTS : Delphine LORON TRAVARD

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christine CHARRET

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2017

Compte Administratif/compte de gestion 2016 – COMMUNE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte administratif 2016.

- Résultat déficitaire d'investissement de 83 019.20 €
- Résultat excédentaire de fonctionnement de 216 135.08 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 qui est conforme au compte administratif 2015

Compte Administratif/compte de gestion 2016 – ASSAINISSEMENT

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte administratif 2016.

- Résultat déficitaire d'investissement de 50 205.86 €
- Résultat excédentaire de fonctionnement de 3 693.42 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 qui est conforme au compte administratif 2015

Orientations budgétaires 2017

Préalablement au vote du budget, le conseil municipal détermine les orientations budgétaires 2017

Taxes communales

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter le taux des taxes communales.

Taux 2017 :

- Taxe d'habitation : 11.77 %
- Foncier bâti : 9.32 %
- Foncier non bâti : 32.48 %
- CFE : 17.80 %

Assainissement communal : tarif 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter le tarif de la redevance assainissement 2017 :

- partie fixe : 30 €
- partie variable : 0.85 € le m³

Adoption du rapport 2015 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de CHAMPOLY

Adhésion des communes de Pinay et Saint-Jodard au Syndicat des eaux de la Bombarde

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner son accord pour l'adhésion des communes de PINAY et SAINT-JODARD au Syndicat Intercommunal de distribution d'eau de la Bombarde. Les deux communes sont déjà quasi intégralement alimentées en eau potable par le Syndicat, avec lequel elles ont entretenu jusqu'ici des rapports de client à fournisseur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents l'adhésion des communes de PINAY et SAINT-JODARD au Syndicat Intercommunal de distribution d'eau de la Bombarde.

Demandes de subventions

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide d'allouer la somme de :

- 150 € à l'association « Relais Transport »
- 500 € à l'association « ADMR Saint Just en Chevalet » pour l'aide à l'acquisition d'un véhicule pour le portage des repas

Afin d'examiner la demande du Basket club de Noirétable, un dossier complémentaire est demandé à l'association.

Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à la demande du Comité d'Entraide du Roannais.

QUESTIONS DIVERSES

- Association Passerelle 109

Suite à l'état des lieux réalisé à la cure après le départ de l'association Passerelle 109, Monsieur le Maire dresse le bilan des sommes dues à la commune ainsi que les sommes que la commune doit à l'association.

Monsieur le maire précise qu'il manque le montant de la réparation de la VMC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de facturer la somme de 1 464.32 € à l'association Passerelle 109. Le montant dû par la commune sera déduit du montant des réparations de la VMC.

- Danielle BRUNO fait part du compte rendu du conseil d'école du 13 février 2017
- Le conseil municipal donne son accord pour le financement du transport dans le cadre d'une sortie périscolaire à Saint-Just-en-Chevalet, organisée par l'accueil de loisirs de Champoly.
- Le conseil municipal valide le devis du géomètre pour la régularisation des limites du domaine public avec les parcelles A800 « Le Bost » et A1300 « Le Poyet » appartenant à Laurent GUILLOT suite l'élargissement des chemins.
- Monsieur le Maire informe de l'avancée des travaux de déploiement de la fibre optique. Toutes les habitations de la commune devraient être raccordées en fin d'année.
- Sylviane DONJON :
 - fait un point sur les inscriptions des personnes qui pourront assister à la formation « Gestes d'urgence » qui aura lieu le 24 mars 2017.
 - fait le compte rendu de sa conversation téléphonique avec Françoise PEROTTI

Séance levée à : 23H30

Le Maire
Daniel PEROTTI